



Service Restauration Scolaire - Année 2020-2021

AVEC LE PRELEVEMENT VOS REGLEMENTS EN TOUTE TRANQUILITE

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la commune vous propose désormais de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures relatives au service de restauration scolaire.

Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement :

SUR : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.

SIMPLE : vos factures vous sont adressées, vous connaîtrez à l'avance la date et le montant des exact du prélèvement.

SOUPLE : vous changez de compte bancaire un simple courrier accompagné de votre nouveau RIB pour avertir mes services.

Vous souhaitez renoncer au prélèvement, informez-en nos services par simple lettre.

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de nous retourner simplement le mandat de prélèvement complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Vous bénéficierez ainsi du prélèvement pour l'année scolaire 2020-2021.

En espérant que cette proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Thierry SPAIN
Le Maire



*PS : Les prélèvements se feront le 5 du mois suivant l'émission de la facture
Exemple : la facture du mois de septembre, sera émise début octobre et prélevée le 5 novembre.*

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 06 CAN 855F19

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (MAIRIE DE VILLEBLEVIN) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (MAIRIE DE VILLEBLEVIN).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : MAIRIE de VILLEBLEVIN

Adresse : Place Albert Camus

Code postal : 89340

Ville : VILLEBLEVIN

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I | B | A | N | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

| | | | | | | | | | (| | |)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (--- /--- /----) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (MAIRIE DE VILLEBLEVIN). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (MAIRIE DE VILLEBLEVIN).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.